



## VILLE de HOUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024-DEL-050

**OBJET : 3. 2 : Rénovation de l'éclairage des bâtiments publics – changement en leds salles des fêtes, foyer et du centre technique.**

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Date de convocation :**

29 mai 2024.

**Étaient présents :**

TÉTART Jean-Marie, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, BOUCAUT Jean-Baptiste, GANGNEBIEN Jennifer, DAMOTTE Stéphane, GALERNE Emmanuelle, PASQUIER Hugo

**Date de publication :**

31 mai 2024

**Nbre de conseillers en exercice :**

22

**Étaient absents :**

CABARET Gilles (excusé, pouvoir à Mr Jean-Pierre LEHMULLER), GUYOMARD Nathalie (excusée, pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer), SERAY Philippe, MORÉNO Ludovic, MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST Damien (excusé).

**Nbre de votants :**

15 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

**Secrétaire de séance :**

Mme Christine DEBLOIS-CARON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Préfet des Yvelines du 1<sup>er</sup> Mars 2024 portant les modalités de l'appel à projet de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024,

**Vu** la délibération 2023-DEL-028 en date du 28 mars 2023 portant fixation du taux horaire aux travaux en régie à 23,38 €,

**Vu** le budget principal primitif 2024 de la ville voté le 9 avril 2024,

**Vu** la décision n° 2024-DEC-020 en date du 12 avril 2024 sollicitant auprès de la DETR 2024 une subvention de 2 963 €, pour l'opération « rénovation de l'éclairage de bâtiments publics » ,

**Considérant** que pour contribuer à la transition énergétique et diminuer sa consommation énergétique la ville entreprend le changement en leds des éclairages de ses bâtiments publics,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix POUR*

**Article 1 :** approuve l'opération « *rénovation de l'éclairage bâtiments publics - changement en leds salles des fêtes, foyer et du centre technique* »

**Article 2 :** approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	%
Salle des fêtes	5 490 €	DETR 2024 (sollicitée)	2 963 €	30 %
Foyer municipal	1 840 €	Commune	6 914 €	70 %
Bâtiment Services techniques	2 547 €			
	<b>9 877 €</b>		<b>9 877 €</b>	

**Article 3 :** dit que les crédits sont inscrits en investissement au budget 2024.

La Secrétaire de séance,  
Christine DEBLOIS-CARON



A HOUDAN, le 7 juin 2024

Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART

## DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

